


[Accueil](#) > [Acteurs](#) > [Mutuelles d'assurance](#)

## Construction : la crise a fait dérapé la sinistralité

Par AURÉLIE NICOLAS - Publié le 12 octobre 2017, à 13h 13

assurance construction, SMABTP, SMA

Alors que l'embellie du secteur de la construction semble se confirmer, la mutuelle d'assurance SMABTP (groupe SMA) dresse un bilan plutôt inquiétant de l'évolution de la sinistralité depuis le début de la crise en 2008. Explications.



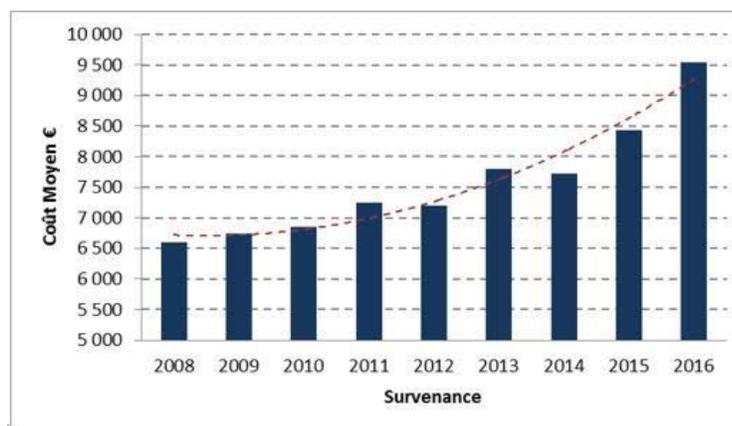
© Guittet Pascal

### A LIRE ÉGALEMENT

Bruno Perse (ex-CEGC) nommé chez CGI Bâtiment et SMABTP

Assurance construction : les assureurs attirés par un marché en expansion

A elle seule, l'année 2016 a été une des plus coûteuses pour **SMABTP**, la mutuelle d'assurance spécialisée dans la construction a, en effet, ouvert 107 000 sinistres représentant une charge totale de 648 M€... Et elle a encore plus de 3 Md€ de sinistres en cours. Si le nombre de dossiers est resté plutôt stable, globalement, sur la période, à savoir -14% pour les sinistres en cours de chantier (TRC, RC, RC PRo) et +13% pour les sinistres après réception (Dommages Ouvrage et décennale), en revanche, la charge des sinistres a grimpé de 56% en 8 ans ! « Plus que la fréquence, c'est surtout l'intensité des sinistres qui s'est accentuée durant la crise », explique **Pierre Esparbès**, Directeur Général délégué de SMABTP.



En décennale, leur coût moyen a ainsi bondi de 24%, soit une croissance frôlant les 3% par an. « En 2008, un sinistre après réception coûtait en moyenne 3 600 euros, il en coûte 4 500 euros aujourd'hui », illustre **Bertrand Lotte**, directeur des règlements de SMABTP. Alors que la part de marché de l'assureurs est proche de 30%, sa sinistralité peut être considérée comme un échantillon révélateur de la situation du marché...

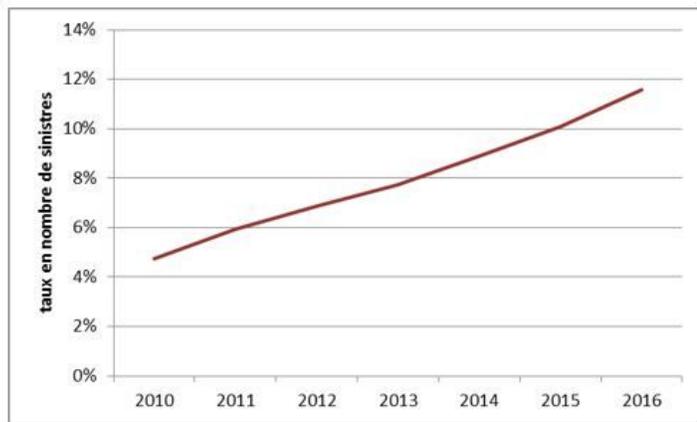
### DES MARGES FAIBLES ET PLUS DE SOUS-TRAITANCE

En cause, plusieurs facteurs : tout d'abord, la crise elle-même et les baisses de mises en chantier entre 2009 et 2015, qui ont tiré les prix vers le bas (*ndlr* : en 2016, avec près de 400 000 logements neufs construits, le marché est reparti) et entraîné une concurrence accrue entre les entreprises, avec érosion des marges et recours à une sous-traitance engendrant une baisse sensible de la qualité. « Parallèlement, les entreprises se sont concentrées sur l'obtention de nouveaux marchés, diminuant leurs efforts en matière de service après-vente et de suivi des chantiers. La défaillance de certaines d'entre elles n'ont pas permis aux assureurs de recouvrer la franchise préfinancée dans la responsabilité décennale obligatoire » explique Pierre Esparbès.

### UNE JUDICARISATION DES DOSSIERS

Egalement pointée du doigt, une hausse des conflits entre entreprises et maîtres d'œuvre ainsi qu'un réel changement de comportements de ces derniers, qui n'hésitent plus à ouvrir des dossiers en contentieux, alors qu'ils réglaient jusqu'ici leurs litiges à l'amiable.

### Taux des sinistres contentieux en RC



Le taux de contentieux en 1<sup>ère</sup> année est passé de 4,5 % à 12 %

« On assiste à un accroissement du nombre de réclamations pour des préjudices immatériels (décalage de planning, désorganisation de chantier, surcoûts...), et à une augmentation des demandes contentieuses directes ou dans les premiers mois d'instruction des dossiers », constate Bertrand Lotte. Avec, pour principale conséquence pour l'assureur, une hausse des frais d'instruction, sous l'effet de la multiplicité des réunions d'expertises... En RC, le taux de contentieux en 1<sup>ère</sup> année est ainsi passé de 4,5% en 2008 à 12% en 2016, quand le nombre de sinistres contentieux en décennale a cru de 37% depuis 2008.

#### DES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES MAL MAÎTRISÉES

Enfin, sur les 10 dernières années, l'impact des normes thermiques et les évolutions technologiques ont porté à la hausse les coûts de construction et par voie de conséquence le coût des travaux de réparation des ouvrages, impactant directement les assureurs. Parmi les préconisations émises par la SMABTP pour faire face à cette dérive globale de la sinistralité, la responsabilisation des acteurs est une des pistes avancées. « Elle pourrait prendre à terme la forme d'un renforcement des exigences en terme d'assurance pour les fabricants de procédés et les sous-traitants », avance Pierre Esparbès.

#### EN SAVOIR PLUS



**MIFID 2 : la société de gestion de Covéa ne facturera pas la [...]**  
09/10/2017



**Covéa réduit de moitié son comité exécutif**  
03/10/2017



**Résultats : la croissance du groupe SMA mise à l'épreuve en [...]**  
23/06/2014



**Société de la Tour Eiffel : l'offre publique d'achat relevée [...]**  
22/04/2014

#### SOYEZ LE 1ER À RÉAGIR

Pseudo (obligatoire)

Email (obligatoire) - ne sera pas visible

Votre commentaire (obligatoire) - 100 caractères minimum



C E 5



Placement diamant: les banques cachent la vérité aux français!

**Nouvelle épargne à 8%/An**

Avec la Carte Platinum, bénéficiez d'un Service Concierge 24h/24 et 7j/7

**Carte Platinum Amex**

Découvrez une fabuleuse diversité de paysages avec Yazid, guide du désert

**Destination Tunisie**

Votre mutuelle spéciale + 55 ans à partir de 39 euros / mois

**Mutuelle Senior**

Publicité

### A LIRE SUR L'ARGUS DE L'ASSURANCE

Jurisprudence : ACPR et soft law

REAVIE 2017 : le HCAAM précise ses scénarios

Mutuelles : vers une concentration inéluctable du secteur

Recommandé par

**EFFECTUEZ UNE RECHERCHE**

Saisissez votre recherche

**RECHERCHER**

SOLUTIONS POUR LES ACTEURS  
DE L'ASSURANCE

ABONNEZ-VOUS À LA 1ERE SOURCE  
D'INFORMATION DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

**JE M'ABONNE**

UN SITE DU GROUPE **INFOPRO**  
digital

Voir les autres sites du groupe

Publicité

Nous contacter

Mentions légales

